

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/56

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	19

Date de la convocation :	le 23 juin 2017
Date d'affichage :	le 07 juillet 2017

Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin 2017 à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames MERCIER Sophie, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, BERANGER Didier (suppléant), CAMUS Jacques (suppléant), CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DUPONT Michel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GUESNIER Jean-Noël (arrivée 18h30), LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, TASSIN Jackie et WARIN Gérard (arrivée 18h30).

Absents excusés : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Kristine, Messieurs CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrice, DAUSQUE Marcel (représenté par Monsieur BÉRANGER), FORGET Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, GRANIER Jean-Claude (représenté par Monsieur CAMUS), HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, PEYR Patrick

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques
ORANGE

Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée et notamment le II de l'article 2,

Vu la convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques ORANGE établis en partie sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité transmise en préfecture de l'Oise le 09 août 2010 et signée par Monsieur Jean-Jacques POTELLE en qualité de représentant des syndicats intercommunaux en zones de distribution non nationalisée,

Considérant que les effets juridiques de la convention susvisée sont maintenus,

Monsieur le Président propose d'acter la convention susvisée et d'être autorisé à signer les conventions particulières et toutes pièces y afférentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

- **PREND ACTE** de la convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques ORANGE établis en partie sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité du 09 août 2010 et signée par Monsieur Jean-Jacques POTELLE en qualité de représentant des syndicats intercommunaux en zones de distribution non nationalisée,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions particulières s'y attachant et toutes pièces y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

